

Orientations et objectifs stratégiques

Orientation 1 – Gouvernance

Une administration municipale qui veille à l'intérêt collectif et qui assure une saine performance organisationnelle

Objectifs

- 1.1 Offrir un environnement de travail ouvert, propice à la communication efficace, aux échanges constructifs et à l'innovation
- 1.2 Garantir une amélioration continue et une efficacité accrue par l'uniformisation et l'optimisation des méthodes et des outils de travail
- 1.3 Consolider notre rôle de leader régional en renforçant la collaboration avec les partenaires et en valorisant nos réussites

Orientation 2 – Social

Un milieu de vie accueillant et inclusif pour une communauté solidaire

Objectifs

- 2.1 Contribuer à la mise en place d'initiatives encourageant la population à socialiser et à développer de saines habitudes de vie
- 2.2 Bonifier et promouvoir l'offre de services et les infrastructures en sports, en loisirs et en culture
- 2.3 Assumer un rôle de facilitateur auprès des organismes pour consolider le tissu social et assurer la pérennité du milieu communautaire
- 2.4 Stimuler le sentiment d'appartenance de tous les Plessisvillois

Orientation 3 – Économie

Un développement économique créateur de richesse qui renforce le rôle de la Ville au sein de sa communauté

Objectifs

- 3.1 Susciter l'implication de tous les acteurs clés pour développer le plein potentiel de la Ville
- 3.2 Assumer la complémentarité des deux pôles commerciaux de la Ville et assurer leur développement
- 3.3 Déployer intelligemment la zone industrielle et ses secteurs
- 3.4 Définir l'agroalimentaire, la métallurgie et la foresterie comme moteurs identitaires et de croissance économique au sein du parc industriel

Orientation 4 – Aménagement du territoire

Un développement du territoire réfléchi qui consolide les forces des milieux ruraux et urbains

Objectifs

- 4.1 Se doter d'une vision urbanistique ambitieuse qui assure une complémentarité entre les milieux ruraux et urbains et qui protège les ressources forestières, agricoles et patrimoniales à léguer aux générations futures
- 4.2 Élaborer un plan d'action environnemental pragmatique ayant comme objectifs des impacts directs pour les citoyens et la pérennité des infrastructures municipales
- 4.3 Favoriser l'accessibilité à différents types de logements afin de répondre aux besoins de toute la population et de soutenir le développement économique et social
- 4.4 Prévoir des infrastructures de transport actif sécuritaires dans les développements futurs et bonifier celles déjà existantes en assurant une intégration harmonieuse des différentes installations